OUTILS ET TECHNIQUES DE DETECTION DE FRAUDE DANS LES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR LA BANQUE MONDIALE



Inspection générale des finances (IGF)

Abidjan le 25 Juin 2019

Jean Charles Kra, Spécialiste Principal en Gouvernance - Gestion Financière

Maurice Adoni , Spécialiste Principal en Gouvernance – Passation de marché



CONTENU DE LA PRESENTATION

Introduction

- I. Définition de la fraude / corruption
- II. Fraude / corruption et Passation de marché
- III. Recherches / Identification des opportunités / risques de fraudes et corruption (Alertes ou Red Flags) dans le cycle de projets
- IV. Mesures mises en place au niveau national et par la Banque mondiale dans le cycle de projets pour prévenir et freiner la fraude et la corruption
- **V. Sanctions**
- VI. Le controle des marchés publics de projet et programmes financés par la Banque mondiale



Introduction



INTRODUCTION 1/2

- □ La Banque mondiale a un role important dans la lutte et prevention contre la corruption et la fraude.
- □ Ce role est un impératif de développement car la F&C detournent les ressources de l'Aide publique de son objectif de développement.
- Généralement, la F&C profite à une certaine élite et aux personnes connectées au "pouvoir" notamment les "fondateurs ou militants de 1ères heures de partis politiques ou des corps habillés" selon les pays.

INTRODUCTION 2/2

La Banque mondiale a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs agents (qu'ils soient déclarés ou non), aux sous-traitants, aux prestataires de services ou à leurs fournisseurs, ainsi qu'aux personnels de ces entités, d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces contrats financés par la Banque, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. L'IGF joue un rôle important dans l'effectivité de ce principe. L'IGF de part son mandat devra veiller au respect de ce principe sacro-saint.



Quelques images / photos d'illustration



CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT, D'UNE BOUTIQUE ARTISANALE ET DES TOILETTES

LE BUREAU DE CONTRÔLE A CERTIFIÉ LA RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX ET L'ENTREPRENEUR A ÉTÉ INTÉGRALEMENT PAYÉ







CONTRAT DE CONSTRUCTION DE BUREAUX : LE BUREAU DE CONTRÔLE A CERTIFIÉ LA RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX ET L'ENTREPRENEUR A ÉTÉ INTÉGRALEMENT PAYÉ



CONSTRUCTION DE DEUX PAVILLONS TOURISTIQUES : INFRASTUCTURE INEXISTENTE ALORS QUE LE BUREAU DE CONTRÔLE A RÉCEPTIONNÉ LES TRAVAUX QUI ONT ÉTÉ INTÉGRALEMENT PAYÉS



Bureau "Fantôme"

Firme de consultant

Attributaire de contrat





Quelles sont les alertes?



I. Définition de la fraude /corruption

I. Définition (1/3)

- □ est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité;
- □ se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation;



I. Définition – 2/3

- □ se livrent à des «manœuvres collusoires» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités;
- □ se livre à des «manœuvres coercitives» quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions.



I. Définition -3/3

- □ se livre à des « manœuvres obstructives »:
- preuves sur lesquelles se fonde une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d' informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
- celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen



II- Fraude / corruption et Passation de marché

II- Fraude / corruption et Passation de marché 1/2

- □ La Passation des marchés n'est pas la cause mais plutôt offre des opportunités pour la corruption qui affecte la bonne gestion des finances publiques.
- □ La Passation des marchés Publics est sensible du fait des montants importants en jeu et du haut degré de discrétion que lui impose les politiciens et les responsables gouvernementaux dans les PEVD.
- □ Le Risque est plus grand dans les pays de faibles capacités pour prévenir, détecter et punir la fraude/ corruption.



II- Fraude / corruption et Passation de marché 2/2

- □ Pour maîtriser la corruption, il faut comprendre comment l'Inspecteur doit comprendre comment elle fonctionne et identifier les niches de corruption
- □ Connaitre son environnement Même si le type de corruption varie selon les pays et/ou les continents, les formes et les conditions sont les mêmes (pots de vin, avantages, informations erronées, ...).
- □ La corruption se manifeste depuis l'identification de l'acquisition à la gestion du contrat.



III. Recherche/identification des opportunités pour la fraude / corruption dans le Cycle du projet



III. Recherche / identification des Opportunités pour la Fraude / corruption : Identification et Préparation du projet

Niche de Corruption

Le Projet identifié est utilisé pour payer ou soutenir des intérêts privés de politiciens / futures elections dans le pays

□ Indicateurs

- Projet économiquement injustifiable et ne permet pas d'atteindre les objectifs de développement du pays (PND)
- Insistance pour concentrer des projets dans certaines régions ou secteurs ou faire exécuter le projet par une UGP ou Agence ou Direction générale "sous controle".
- Insistence pour loger fonds du projet dans une banque commerciale donnée sans justification.
- L'estimation des coûts n'est pas en ligne avec le montant des marchés et les solutions techniques de coûts efficients ne sont pas considérées.
- Modalités de designation/nomination personnel clé de projet (e.g. Coordo / CF, AC, SPM...)



III. Recherches / identification des Opportunités pour la Fraude / corruption : Exécution du projet (Appels d'offres)

- ☐ Niche de Corruption:
- Un processus d'appel d'offres biaisé pour réduire la compétition
 - □ Indicateurs
- Les Spécifications techniques sont restrictives
- Les réunions de clarifications sont obligatoires,
- Les délais d'appel d'offres sont très réduits,
- Les clarifications au DAO ne sont pas partagées avec tous les soumissionnaires,
- Le système de points est retenu pour des acquisitions pourtant clairement définies
- L'attributaire du marché peut sous-traiter la totalité de son contrat et/ou sans l'avis du client,



III. Recherches / identification des Opportunités pour la Fraude / corruption : Exécution du projet (Evaluation des offres)

- □ Niche de Corruption
- Le système offre des conditions de discrétion (pouvoir discrétionnaire) et est sujet aux interférences des Officiels.
 - □ Indicateurs
- Similarité entre les offres
- Toutes les offres les plus basses sont rejetées pour des raisons techniques et/ou le marché attribué a l'offre la plus chère
- Changement des critères d'évaluationk
- Large différence de point entre le BE classé 1er et les autres BE techniquement qualifiés
- Le marché est attribué à une offre anormalement basse sans justification ou justifications non probante;
- Attributions de marchés non publiées
- Non respect des delais d'Invitation à l'ouverture des offres financières (délais très courts)



III. Recherches / identification des Opportunités pour la Fraude / corruption: Exécution du projet (Exécution des marchés)

- □ Niche de Corruption
- Faible système de Suivi et d'Exécution des Marchés
 - □ Indicateurs
- Nombreuses signatures sur le marchés;
- Avenants en nombre importants
- Délais de retards importants dans la réception des fournitures/Travaux et services
- Les inspections physiques n'existent pas avant signature des PV de reception/ "services conformes"
- Les fournitures ou les services ne sont pas utilisés pour les raisons annoncées



III. Recherches / identification des Opportunités pour la Fraude / corruption: Exécution du projet (Exécution des marchés)

- □ Niche de Corruption
- Resiliation de contrats
 - □ Indicateurs
- Difficultés à résilier un contrat malgré les insuffisances de performance ou qualité non acceptables des travaux ou services livrés;
- Refus de facturer les penalités de retards ou facturation forfaitaire de penalités de retards pour des montants en deca des penalités effectives
- Implications / interventions des autorités dans les discussions sur la résiliation



IV. Mécanismes de Réduction/ Elimination de la Fraude et corruption dans les projets



Quelles solutions pour combattre ou lutter contre la F&C?

Au niveau macro / national:

- □ Il est important de demontrer le cout de la corruption (qu'est ce que les populations / citoyens perdent du fait de la corruption; les opportunités manquées...?);
- Montrer aux hautes autorités des exemples de succès de luttes et prevention contre la corruption
- Ne pas négliger l'importance du leadership (politique, niveau ministeriel, des Agences/UGP...) =→ culture de leadership au niveau gouvernemental



IV. Mécanisme de Réduction/ Elimination de la Corruption dans le système – Au niveau Pays

- □ Cadre Réglementaire et Institutionnel:
- Assurer que les lois, décrets et textes d'application encouragent et garantissent la compétition, transparence, responsabilisation, promotion de l'équité
- Assurer que les institutions centrales ont le mandat pour contrôler les marchés publics et éliminer les situations de conflit d'intérêt
- □ Développement des Capacités de gestion
- Former les acteurs publics et privés et promouvoir un professionalisme au niveau des autorités contractantes pour qu'elles soient compétentes et efficaces. S'assurer que le secteur privé évolue dans un environnement compétitif.
- □ Renforcement des Contrôles et de l'Intégrité
- Assurer que le contrôle interne et externe, les audits du système sont effectifs et efficaces, et que le mécanisme de gestion des plaintes fonctionne correctement.



IV. Mécanisme de Réduction/ Elimination de la Corruption dans le système – Au niveau Banque mondiale

- Avant la mise en vigueur (phase de préparation):
- Evaluation des capacités (Institutionnelles, administratives, gouvernance, organisationnelles, matérielle et ressources humaines) en gestion fiduciaire de l'Entité identifiée pour gérer les ressources du projet.
- =→ Le PAD contient une section sur les mesures de mitigation des risques y compris ceux sur la fraude et la corruption
- Exploitation des rapports d'Etudes Analytiques (sectorielles / nationales) : EGR ou Extended Governance & Anti Corruption Review"
- Negociations de nouveaux projets conditionnées par la préparartion du PPM et du PPSD
- Durant la phase de mise en oeuvre du projet: (i) revue des PTBA; (ii) missions d'appui à la mise en oeuvre du projet (supervision); (ii) revue des demandes ANO sur DAO/specification techniques, TdR et Budget de certaines activités, des rapports d'évaluation des offres et projets de contrats; (iii) revue approfondie des dépenses et revue des marchés a posteriori ; (iv) Suivi-Evaluation du Cadre de Résultat;



V. Sanctions



V. Sanctions (au niveau de la Banque mondiale)

- □ Rejet de la proposition d'attribution de marché
- Remboursement si marché déjà décaissement et Annulation de la fraction de prêt allouée à un marché
- □ Sanctionner une entreprise indéfininement ou pour une période déterminée "black list".



V. Sanctions-Suggestions - Cote d'Ivoire

- Saisir l'ANRMP
- □ Alerter l'opinion publique par la publication des rapports des audits
- ☐ Copier les rapports aux bailleurs de fonds
- ☐ Saisir le procureur de la republique pour les cas de fraudes et de corruption averees



VI. La revue a posteriori des marchés publics



VI. La revue des marchés publics

La revue des dossiers de Passation de marchés devra couvrir les points suivants

- 1. Activité inscrite au PPM
- 2. Préparation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), (ANO en AOI)
- 3. Publication du DAO
- 4. Préparation et dépôt des offres
- 5. Ouverture des offres
- 6. Evaluation des offres
- 7. Attribution du marché ou des marchés (ANO en AOI)
- 8. Signatures du marché ou des marchés (Banque pour enregistrement)
- 9. Exécution du marché ou des marchés
- 10. Réception provisoire et définitive des ouvrages/fournitures



Fourniture de matériels informatiques suivant Facture N.13 312/061/OO23 du 06/01/2015 de l'entreprise XXXX.

Montant global du marché 12 020 000 FCFA. Les principaux commentaires qui fondent l'inéligibilité de cette dépense sur les fonds IDA sont :

- 1) Absence de Procès-verbal de réception. (Le BL de XXXXX n'est pas déchargée et pas probante. L'attestation « Service fait » donnée par le CF et présenté par le projet après le départ de la mission est différente des autres attestations fournies par le projet pour l'acquisition de biens semblables e.) la mission n'a pas pu s'assurer que ce matériel a été livré car les ordinateurs n'ont pas pu être présentés avant la fin de la mission (une note aurait été envoyée au personnel par le Coordonnateur durant la mission).
- 2) Les prix pratiqués pour les ordinateurs portables HP (800 000 FCFA /unité) sont très élevés comparés au prix du marché courant 300 000 FCFA/unité (ordinateurs de caractéristiques identiques).

Paiement d'un montant global de 14 799 147 FCFA à l'Entreprise XXXX.

Ce marché est relatif à l'acquisition des fournitures de bureau suivant la Lettre de Marché N.CF N. LM03/YYY/2016/SPM/KYJ. Ce paiement appelle les commentaires suivants :

Les documents présentés sont incohérents : a) la lettre de notification de l'attribution du marché signée du Coordonnateur fait mention que l'offre du gagnant est transmise le 07 avril 2016 alors que la consultation est lancée le 13 mai 2016 après que le projet ait reçu l'offre du gagnant ; b) l'Ordre de service de livrer du Coordonnateur est datée du 26 Mai 2016, mais curieusement le prestataire l'a déchargé le 20 mai 2016.

Le projet dispose de plusieurs PV d'évaluation et de jugement pour le même dossier signé, l'un le 12 avril 2016 avant même le lancement et l'autre le 16 mai 2016.

Le bordereau de livraison N.004/05/2016 du 09/06/2016 ne porte que la signature du Comptable de YYY sans aucune mention de livraison. Un certificat « service fait » du CF a été délivré par la suite

La mission a demandé les fiches de stocks des produits pour s'assurer qu'il y a une entrée en magasin, mais elle n'a pas obtenu lesdites fiches. Selon le projet, ce dispositif serait mis en place depuis Juillet 2016.

Contrat N°29/00/01/01/02/80/2015/00010 du 03/06/2015, relatif à l'acquisition de matériels spécifiques et de matériels informatiques et périinformatiques et copieur de grande capacité pour l'UCP.

Marché attribué à l'entreprise BBBB pour un montant global de 46 376 360 FCFA. Cette dépense est inéligible pour les motifs ci-après : Non-respect des délais minimum de soumission. Les lettres de cotations ont été transmises à 3 soumissionnaires le 25/05/2015, et l'ouverture, l'analyse et l'attribution sont intervenues le 01/06/2015 et le contrat signé le 03/06/2015. 3 lettres de cotation ont été préparées pour les entreprises de la liste restreinte (AAAA, BBBB et CCCC). La société AAAA par la personne de Mr MAIGA a déchargé les 3 demandes de cotation.

Les soumissionnaires n'étaient pas présents à l'ouverture des offres.

Le Projet XX n'a pas présenté à la mission la preuve que les 2 soumissionnaires non attributaires du marché ont été informés. La mission a contacté l'entreprise AAAA pour s'assurer qu'elle avait reçu les résultats de la compétition. Le responsable de la société AAAA a informé la mission que les sociétés AAAA et BBBB constituent la même société et probablement la société CCCC. Ce qui prouve qu'il s'agit ici d'un gré à gré déguisé.

totalement infondé

Surfacturation, non transparence dans le processus de passation de marché et non-respect du principe de « value for money ». Les critères d'évaluation et les spécifications techniques « taillées sur mesure » ont conduit à la disqualification de fournisseurs/entrepreneurs présentant des offres ayant un meilleur rapport qualité/prix : marchés de 120 motos : □ 40 et 80 soit 120 motos d'origine Chinoise marque « SHINERAY XY200GY-**7** » ont été achetées auprès d'un fournisseur au prix moyen unitaire de US\$ 3.829 HT contre une moyenne de US\$ 3.234 HT et US\$ 3.319 pour des motos d'origine Japonaise de même type et de qualité largement supérieure telle que HONDA XL125 et YAMAHA DT125 si l'option d'achat par UNICEF est considérée. Un contrôle sur le terrain a établi que le coût public de ces motos est d'environ la moitié de ce qui a été facturé au programme AAA. En effet, la marque Chinoise « SHINERAY XY200GY-8 », la gamme au-dessus de celle vendue au programme AAA est vendue au public dans le pays (capitale) à environ US\$ 1.500 HT la moto. ☐ Le fournisseur de loin le mieux disant (40% moins cher) a été éliminé sous prétexte qu'il ne fournissait pas de Service Apres Vente (SAV). Or le fournisseur retenu qui a vendu les 40 motos puis les 80 motos a déclaré au cours de notre contrôle qu'il avait commandé les 120 motos uniquement et spécialement pour le marché de AAA; et qu'il n'en disposait plus à la vente et que cette marque de motos « SHINERAY XY200GY-7 » n'a jamais été vendu au grand public. Par conséquent, sa capacité à assurer le SAV et qui était la principale raison de son choix, était un argument

